

Charte éthique

L'objectif principal de l'initiative « Marseille bénévoles » est de mobiliser les habitants de Marseille en leur proposant de s'engager et de contribuer activement aux événements et manifestations qui se dérouleront sur la Ville de Marseille entre 2020 et 2024.

Par cet engagement citoyen et l'opportunité de contribuer à l'ensemble des grands événements se déroulant à Marseille, « Marseille bénévoles » offre aux habitants la possibilité de se sentir utiles, de construire du lien social et d'être acteurs de l'attractivité de leur ville dans un esprit de mieux vivre ensemble.

Aujourd'hui le bénévolat n'est pas seulement un engagement social et sociétal, c'est aussi un moyen de développer et d'acquérir des compétences valorisantes dans un parcours professionnel et de validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi, le portefeuille de compétences, les savoir-faire et les savoir-être acquis lors d'expériences bénévoles sont aujourd'hui reconnus par les employeurs comme de véritables qualifications.

La présente charte constitue la base d'une véritable reconnaissance permettant :

- pour la Ville de Marseille d'optimiser sa gestion des bénévoles et de développer une démarche de responsabilité sociale ;
- pour la personne bénévole, de formaliser son parcours et son engagement.

Le bénévolat est essentiel à toute société juste et démocratique.

Il encourage la responsabilité, la participation et l'interaction au sein de la société.

Il renforce la cohésion sociale.

Il favorise le changement et accélère le développement en appréhendant les besoins de la collectivité et en y répondant par des solutions souvent créatives.

Il est profitable à toutes les parties. Il accroît la capacité des organisations à atteindre leurs objectifs et offre aux bénévoles la possibilité de se réaliser et de s'engager dans la société, d'acquérir ou de renforcer leurs compétences, d'enrichir leur parcours professionnel, et de faire valoir ce parcours dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

A l'égard du bénévole, la cellule « Marseille bénévoles » :

- veillera à la qualité de l'information concernant les missions proposées aux bénévoles par les organisateurs,
- pourra organiser des rencontres avec les organisateurs afin qu'ils explicitent les missions, les conditions d'accueil et d'intégration,
- pourra organiser des journées de sensibilisation sur le bénévolat, sur l'accueil des personnes handicapées, sur la validation des acquis de l'expérience, sur le contenu du livret du bénévole, etc.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et en lien avec la DPO de la Ville de Marseille, la cellule « Marseille bénévoles » s'assurera du siège social de l'organisateur et de sa politique de transmission des données.



Le bénévole adhérera aux valeurs de l'organisateur proposant des missions et s'engagera sur une mission en ayant bien mesuré les compétences attendues.

Le bénévole s'engage à renseigner sans fausses informations les rubriques mentionnées pour s'inscrire sur le site et sur une mission.

Le bénévole assure de façon sérieuse et efficace la ou les missions choisie(s).

Il s'impliquera dans les activités confiées et veillera à exercer son activité dans le respect des autres et de la bonne organisation de l'évènement.

Il prévient le Responsable désigné par l'organisateur en cas d'impossibilité d'assurer sa mission ou s'il souhaite mettre fin à sa collaboration avec un délai de préavis raisonnable.

Il participera en amont de l'évènement aux réunions d'information et de sensibilisation qui pourront être proposées par l'organisateur ou la cellule « Marseille bénévoles ».

Le bénévole confirmera son adhésion à cette charte.

L'organisateur s'engage, par la signature de cette charte à :

- Respecter le cadre légal en vigueur ainsi que la politique de la transmission des données définies dans les mentions légales du site.
- Veiller à respecter les consignes de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) sur le bénévolat et le secteur marchand.
- Renseigner les fiches missions fournies par la cellule Marseille bénévoles de la Ville de Marseille.
- Informer les bénévoles retenus sur les finalités de l'association et de l'évènement, expliciter les missions proposées aux bénévoles retenus, et présenter son équipe salariée et le (ou les) référent(s) des bénévoles.
- Faciliter les rencontres si nécessaire avec les co organisateurs, les autres bénévoles, les différentes équipes et les prestataires intervenant pendant l'évènement .
- Accueillir les bénévoles et les considérer comme des collaborateurs de l'évènement à part entière, et leur confier, en fonction des besoins, des activités en rapport avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité.
- Définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole, dans un document d'engagement.
- Assurer l'intégration ainsi que la formation des bénévoles par les moyens nécessaires et adaptés aux missions de l'évènement.
- Organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées et sur les compétences développées et, le cas échéant, aider les bénévoles dans des démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Garantir aux bénévoles la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

Le bénévole peut être amené à traiter des informations confidentielles. Il s'engage à ne pas les divulguer en dehors du cadre strict de sa mission, sauf - et exclusivement en cas de besoin - après accord des responsables de l'organisation de l'évènement .

L'organisateur conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de préavis raisonnables.

La Ville de Marseille et les organisateurs s'engagent à respecter la discrétion éventuellement souhaitée par le bénévole.